

22.01.2025

Note de version – Cohortes et améliorations Offre

La présente version (8.3.3) comprend la mise en place des cohortes de ménages et des améliorations sur la gestion des dispositifs dans le module Offre.

Cette version comprend aussi plusieurs correctifs et évolutifs.

La mise en production est prévue le 2 février entre 22h00 et 02h00.

I. Mise en place des cohortes

La gestion des cohortes est une fonctionnalité réservée aux SIAO et aux directions départementales (DDETS / DREETS).

Elle s'inscrit dans la démarche d'amélioration du suivi du parcours des ménages. Elle permet de rassembler des ménages et d'harmoniser leur orientation et prise en charge à la maille départementale ou multi-départementale.

La cohorte permet d'associer plusieurs ménages à un suivi spécifique. Ce suivi peut être lié à un événement de type climatique, évacuation de bidonville ou d'hôtel par exemple mais aussi pour suivre des opérations de prise en charge spécifiques.

1. Consulter, modifier et supprimer des cohortes

Il est possible de consulter, modifier et supprimer des cohortes dans le SI SIAO.

L'accès aux fonctionnalités est restreint aux utilisateurs ayant au moins un profil Administrateur territorial, Opérateur SIAO, Administrateur fonctionnel 115 ou Ecoutant.

Tableau des droits d'accès aux cohortes

Profil	Consultation	Création / Modification / Suppression
Administrateur territorial	Accès	Accès
Opérateur SIAO	Accès	Accès
Admin Fonctionnel 115	Accès	Accès

Ecoutant	Accès	Pas d'accès
Maraude	Pas d'accès	Pas d'accès
Utilisateur Premier Accueil	Pas d'accès	Pas d'accès
Utilisateur Hébergement	Pas d'accès	Pas d'accès
Gestionnaire local	Pas d'accès	Pas d'accès
Gestionnaire de structure	Pas d'accès	Pas d'accès
Gestionnaire de structure en lecture seule	Pas d'accès	Pas d'accès
Lecture seule	Pas d'accès	Pas d'accès
Statisticien	Pas d'accès	Pas d'accès
Statisticien 115	Pas d'accès	Pas d'accès

Veuillez consulter les articles de la base de connaissances pour créer, modifier et supprimer les cohortes :

- [Rechercher et consulter les cohortes](#)
- [Créer une cohorte](#)
- [Modifier une cohorte](#)
- [Supprimer une cohorte](#)

2. Association des ménages aux cohortes

L'association d'un ménage à une cohorte permet de rassembler plusieurs ménages et de les suivre selon l'opération associée à cette cohorte.

L'association à une cohorte n'est pas obligatoire et le ménage peut être associé à plusieurs cohortes.

Pour appartenir à une cohorte, il faut associer le ménage directement depuis son dossier.

Un article de la base de connaissances est disponible pour comprendre comment associer ou dissocier une cohorte à un ménage :

- [Lier ou dissocier un ménage à une cohorte](#)

3. Observation à travers les cohortes

Les cohortes permettent de faciliter la recherche et l'extraction d'informations concernant leurs ménages. Les fonctionnalités de recherche de personne et ménages, de recherche de demandes et d'extractions de demandes peuvent désormais se baser sur les cohortes.

Un article de la base de connaissance est disponible pour connaître les nouvelles fonctionnalités de recherche par cohorte :

- [Rechercher et extraire des ménages selon une cohorte](#)

II. Compléments sur la gestion des dispositifs du module Offre

1. Gestion des financements

Pour les Administrateurs départementaux, la gestion des financements d'un dispositif a été complétée avec la possibilité de renseigner des dates de début et de fin de financement. Ces dates de financements seront valorisées par défaut au début de l'année jusqu'à la fin de l'année en cours (2026) et vous pouvez désormais modifier la date de fin de ces financements, pour des financements temporaires par exemple.

Date de début	Date de fin
01 / 01 / 2025	31 / 12 / 2026 

A noter qu'une fois le financement expiré, il ne sera plus comptabilisé dans les indicateurs et reportings de suivi et de pilotage générés à partir des données renseignées dans le module Offre. Il est donc important de bien tenir à jour ces informations dans le module Offre.

Des évolutions complémentaires sur les financements ont également été apportées dans cette version :

- La rubrique « Détails du dispositif » portant sur les financements du dispositif est désormais également consultable pour les utilisateurs SIAO (Administrateurs SIAO et Opérateurs SIAO) ;
- Dans la liste des types de financements P177, ajout du type de financement « 0177-01-06-12-61 Financement des actions emploi-logement » dans la catégorie « Logement adapté » ;

2. Périmètre de droits des DDETS et DREETS (Administrateurs départementaux)

Le périmètre des droits de modification des dispositifs a été assoupli entre les DDETS et DREETS d'un département. En effet jusqu'alors, seul le service de l'Etat à l'origine du financement pouvait modifier les informations portant sur les financements d'un dispositif.

- Un dispositif financé par une DDETS pourra également être modifié par sa DREETS ;
- Un dispositif financé par une DREETS pourra également être modifié par la DDETS du département où se situe le dispositif.

Pour les services financeurs des DROM-COM, pour lesquels les services de l'Etat avaient été référencés en doublon, créant des anomalies dans les droits de création et de modification, ces doublons ont été fusionnés. Vous pouvez désormais créer et valider l'ensemble des dispositifs de votre périmètre.

3. Périmètre de droits des utilisateurs SIAO (Administrateurs et Opérateurs SIAO)

Concernant les droits des utilisateurs SIAO, les évolutions suivantes ont été déployées :

- La rubrique « Détails du dispositif » portant sur les financements du dispositif est désormais également consultable pour les utilisateurs SIAO (Administrateurs SIAO et Opérateurs SIAO) ;
- La limite d'une entité maximum pour les utilisateurs ayant un profil SIAO (Administrateurs et Opérateurs) a été retirée.

4. Création rétroactive des structures à partir d'un dispositif du module Offre

Afin d'améliorer la création rétroactive des structures à partir d'un de vos dispositifs du module Offre, les corrections suivantes ont été apportées :

- Le territoire de la structure se basera désormais sur le territoire du SIAO orienteur du dispositif.
 - En cas de multiples SIAO orienteurs sur le dispositif, la structure associée sera partagée et les territoires de cette structure seront ceux des SIAO orienteurs du dispositif.
- La valorisation du champ « Catégorie de la structure » a également été revue afin de faciliter la recherche des structure rétro-saisies. Désormais :
 - Si la structure est de type 115, alors sa catégorie sera valorisée à « Hébergement » ;
 - Si la structure est de type Insertion, alors sa catégorie dépendra de la nature du dispositif :
 - Le champ est valorisé à « Mixte » si la nature de dispositif est « Logement IML », « Logement Résidence Sociale » ou « Veille sociale » ;
 - Le champ est valorisé à « Hébergement » si la nature de dispositif est « Hébergement » ;
 - Le champ est valorisé à « Premier Accueil » si la nature de dispositif est « Premier accueil ».

A noter qu'une évolution complémentaire a pour but de valoriser à « Mixte » également les structures Insertion dont la nature serait « Hébergement ».

5. Evolutions et corrections complémentaires sur le module Offre

- Le champ "Dispositif autorisé" a été ajouté aux dispositifs de type « Accueil de jour », « SAO » et « Halte de nuit ». Pour rappel, ce champ était déjà présent pour les dispositifs de type CHRS, HLM et Accompagnement Emploi, avec une valorisation par défaut à « Oui » pour les CHRS.
- Des sous-types pour les dispositifs de type RHVS et FJT ont été ajoutés afin d'affiner le suivi sur ces dispositifs, avec respectivement :
 - Pour les dispositifs RHVS, deux sous-types : « Mobilité » ou « Intérêt général » ;
 - Pour les dispositifs FJT, deux sous-types : « Résidence sociale FJT » ou « FJT non transformé en résidence sociale ».
- Le type de dispositif « Résidence d'accueil » a été renommé en « Résidence accueil ».
- Pour les dispositifs de nature Premier Accueil, les champs "Compositions familiales" et "Publics spécifiques" sont désormais masqués.

III. Correctifs et évolutifs

1. Gestion de l'offre

[SISIAO_RQM-12081 – Le double clic sur le bouton de création des structures depuis la fiche d'un dispositif peut générer un doublon de structure](#)

Profils : Opérateur SIAO, Administrateur fonctionnel 115, Administrateur territorial

Chemin : Dispositifs > Consulter un dispositif > Créer une structure 115 ou insertion

Lorsqu'un utilisateur consulte un dispositif, il peut créer les structures 115 et/ou Insertion associées. Durant cette création, il était possible de cliquer plusieurs fois sur le bouton de validation de la modale de confirmation. Cette action pouvait entraîner une double création de ces structures. Désormais, au clic sur cette action, il n'est plus possible de cliquer à nouveau ni de dupliquer ces structures.

2. Extractions

[SISIAO_RQM-12486 – L'extraction OFII n'extrait pas les demandeurs d'asile](#)

Profils : Opérateur SIAO, Administrateur fonctionnel 115

Chemin : Indicateurs > Extraction OFII

L'extraction OFII doit extraire l'ensemble des personnes ayant une demande et ayant le statut administratif Demandeur d'Asile ou Bénéficiaire de Protection Internationale. Les demandeurs d'asile ne ressortaient plus dans cette extraction même lorsqu'ils avaient une demande active. Désormais, les demandeurs d'asile ressortent correctement dans l'extraction.



En cas de problème d'accès au SI SIAO après la mise en production, merci de vider le cache de votre navigateur et de réessayer.

Nous vous remercions pour votre aide dans l'amélioration continue du SI SIAO et restons à votre entière disposition par mail et via l'assistance téléphonique pour prendre en compte vos remarques.

L'équipe projet SI SIAO